

12591/22

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 06 octobre 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 06 octobre 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en oeuvre le règlement (UE)
2018/1542 concernant des mesures restrictives de lutte contre la prolifération et
l'utilisation d'armes chimiques**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes